



PROJET RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE GYNERISQ
Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration en date 30 mai 2022. Ils ont été amenés à se prononcer par vote électronique, du 23 juin 2022 0h00 jusqu'au 30 juin 2022 minuit, réunion de synthèse le 1^{er} juillet 2022, sur les résolutions mentionnées à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par le Docteur Emmanuel PEIGNE, Président

Les votes électroniques permettent de constater que sur les XXX membres inscrits, XXX ont votés.

Le Président rappelle que l'assemblée générale était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- a) Introduction par le Président
- b) Approbation du Rapport annuel d'activité 2021
- c) Présentation des comptes et lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- d) Affectation du résultat de + 57 841 € en Réserves
- e) Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- f) Quitus aux administrateurs pour l'année 2021
- g) Présentation des actions 2022
- h) Adoption du budget prévisionnel 2022 et Fixation de la cotisation des adhérents
- i) Questions diverses, à communiquer par mail à gynerisq@orange.fr avant le 20 juin 2022



Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation du Rapport Annuel d'Activité de GYNERISQ pour l'année 2021, l'approuve dans toutes ses dispositions.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation des comptes annuels pour l'année 2021, du rapport sur la situation financière de l'Association, du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat à savoir l'imputation du résultat de l'exercice 57 841 € en Réserves.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition suivante à inclure dans le prochain programme de la spécialité :



- Des actions sur les deux axes relevés par le CNEM comme causes principales de mortalité maternelle : le suicide et les pathologies cardiovasculaires
- Des actions sur l'activité chirurgicale en gynécologie ; par exemple le suivi du dépistage et la prévention du cancer du col (exhaustivité, suivi des recommandations INCA,...)
- Tant pour le programme d'équipe, que pour le programme individuel, intégration des modules permettant le lien accréditation et certification périodique sur la relation patient et la santé du médecin.

l'approuve dans son intégralité.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2022, l'approuve dans son intégralité. Elle fixe la cotisation des adhérents au montant total de 500 €, correspondant au montant fixé par arrêté en application des décrets de 2006 sur l'aide RCP.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et à la Coordinatrice Administrative, porteurs d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

OUI : XX voix

NON : X voix

ABSTENTION : X voix

Pas de questions diverses

Fait à Toulouse,
Le 1^{er} juillet 2022

Le Président de séance